

# Annonces légales

## VIE DES SOCIÉTÉS

### MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

ALTAIR STRATEGIE COMMUNICATION ET FORMATION  
SARL au capital de 500 €  
Siège social : 1143, route de Giens  
83400 Hyères  
RCS Toulon 790 411 052  
En date du 19/09/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social à compter du 01/10/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :  
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 1143, route de Giens, 83400 Hyères.  
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 16, bis rue Danton, 83000 Toulon.  
L'inscription modificative sera portée au RCS Toulon tenue par le greffe du tribunal.  
Anne-Lise BALZON

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,83 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et du développement durable

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 27 août 2024, sur demande du maire de la commune de Sanary-sur-Mer, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalable à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (2) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un accueil collectif de mineurs, sur le territoire de la commune de Sanary-sur-Mer, à son bénéfice.  
Le projet consiste à aménager le Domaine de la Crède en espace d'accueil collectif de mineurs. L'environnement naturel du site sera sauvegardé tout en permettant des activités tournées vers la nature et la recherche scientifique via une sensibilisation aux enjeux de la biodiversité.  
Le responsable (pétitionnaire) est la commune de Sanary-sur-Mer - Hôtel de Ville - 1, Place de la République - CS 70001 - 83112 Sanary-sur-Mer.  
Le dossier complet comprend un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation ainsi qu'un sous-dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.  
Monsieur Philippe BRANELLEC est le commissaire enquêteur désigné.  
Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Sanary-sur-Mer. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 7 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024 inclus, soit 19 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).  
Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : 1° sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous et 2° sur support papier, en mairie de Sanary-sur-Mer. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillet non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Sanary-sur-Mer Hôtel de Ville 1, Place de la République CS 70001 83112 Sanary-sur-Mer	du lundi au jeudi	de 8h30 à 16h30	Lundi 7 octobre 2024	9h à 12h
	le vendredi	de 8h30 à 15h30	Mercredi 16 octobre 2024	13h30 à 16h30
			Mardi 22 octobre 2024	9h à 12h
			Vendredi 25 octobre 2024	13h30 à 15h30

Un poste informatique est également à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.  
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale ou déposées, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes ou elles sont annexées à l'un des registres.  
Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialisee.fr/5605>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1° jour des enquêtes, à 09h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5605@registre-dematerialisee.fr](mailto:enquete-publique-5605@registre-dematerialisee.fr).  
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Sanary-sur-Mer et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon - Réaménagement de l'Anse Tabarly

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/115 en date du 4 septembre 2024 une enquête publique portant sur le projet de réaménagement de l'Anse Tabarly valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet la création d'un sous-secteur au sein de la zone de loisirs (UL), sur une partie de l'Anse Tabarly, afin de prescrire une hauteur maximale suffisante, nécessaire à l'établissement des futures constructions.

L'enquête porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence (article L153-54 du Code de l'urbanisme).  
Le Règlement et la planche graphique n°27 du Plan Local d'Urbanisme sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3669 du 3/05/2024 et le compte rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées à la procédure (article L123-10 du Code de l'Environnement).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 7 octobre au 8 novembre 2024 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Olivier LUC, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon : par courrier, jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de la République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX) par voie électronique jusqu'au 8 novembre 2024, 16h30, à l'adresse suivante : [mtpm.plu@metropoletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropoletpm.fr) en précisant en objet « Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Toulon - Anse Tabarly ».  
Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole ([www.metropoletpm.fr](http://www.metropoletpm.fr)) et de la commune de Toulon ([www.toulon.fr](http://www.toulon.fr)).  
Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon : Lundi 7 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00, Mercredi 16 octobre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30, Mardi 29 octobre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00, Vendredi 8 novembre 2024 de 14 H 00 à 16 H 30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.  
Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée, Jean-Pierre GIRAN.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



LE PLAN DE LA TOUR  
COMMUNE DU PLAN DE LA TOUR  
(Département du Var)

### Enquête publique portant sur le projet de déclassement d'une emprise de 568 m<sup>2</sup> du parking Foch en vue d'une cession pour le projet de maison de santé

Par arrêté n°2024-24 en date du 19/09/2024, Monsieur le maire du Plan-de-la-Tour a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du parking Foch situé sur la parcelle cadastrée D n°202 en vue de la cession de ladite emprise à un promoteur immobilier spécialisé dans la construction d'une maison de santé.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du Plan-de-la-Tour (83120), site 37, place Foch, pendant une durée de 20 jours consécutifs, du mercredi 18 septembre 2024 au lundi 7 octobre 2024 inclus, aux jours habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 15 h 30 à 17 h 30.

Madame Marie-Christine RAVIART est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête et se tiendra à disposition du public en mairie du Plan-de-la-Tour, selon le calendrier des permanences suivantes :

- Le 18/09/2024 de 9 heures à 12 heures,
- Le 24/09/2024 de 9 heures à 12 heures,
- Le 07/10/2024 de 9 heures à 12 heures.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie. Le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : [www.leplandelatour.fr](http://www.leplandelatour.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :  
- sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie du Plan-de-la-Tour, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, et lors des permanences du commissaire enquêteur ;

- ou les adresser par courrier à l'adresse suivante : [foncier@plandelatour.net](mailto:foncier@plandelatour.net) ;  
- ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, Madame Marie-Christine RAVIART, à l'adresse suivante : mairie du Plan-de-la-Tour, 37, place Foch, 83120 Le Plan-de-la-Tour. Ledit arrêté du maire sera publié par voie d'affichage, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, en mairie du Plan-de-la-Tour, sur le panneau extérieur de la mairie du Plan-de-la-Tour et sur les lieux concernés par la présente procédure de déclassement.

Un avis d'enquête publique sera également publié sur le site internet et sur l'application de la commune, affiché sur les différents panneaux d'informations municipales (mairie, place Clemenceau, Boudrome, Ecoles) et sur les lieux concernés, publiés dans deux journaux habilités à publier les annonces légales dans le département du Var (2 parutions) et éventuellement par tout autre procédé en usage dans la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur disposera d'un mois pour transmettre son rapport au maire. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en mairie du Plan-de-la-Tour, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.  
Le Conseil municipal délibérera après remise du rapport.

## AVIS ADMINISTRATIFS



### AVIS ADMINISTRATIFS

Les habitants de Tourrettes ayant subi des dégâts flagrants et sans équivoque, aléa sécheresse réhydratation, au cours de l'année 2024, sont invités à faire une déclaration auprès de la mairie de Tourrettes, en indiquant nom, prénom, adresse et nature des dégâts avec photos.

Chaque sinistré devra également prévenir son assureur de sa démarche faite en mairie. Les déclarations doivent être adressées à la mairie ou envoyées par mail : [mairie@mairiourettes-83.fr](mailto:mairie@mairiourettes-83.fr) avant le 31 décembre 2024, délai de rigueur.

La commune de Tourrettes se rapprochera de la préfecture de Toulon, dans le cadre d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle « aléa sécheresse ».  
Pour information, la reconnaissance de catastrophe naturelle relève du ministère de l'Intérieur. Sa décision s'appuie sur l'avis de la commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cet avis ne porte pas sur l'importance des dégâts, mais sur le caractère d'intensité anormale de l'événement naturel.

COMMUNE DE BESSE-SUR-ISSOLE

### AVIS

#### Prescription de la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de projet et mise en compatibilité du PLU pour le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Thèmes

Par délibération en date du 12/09/2024 la commune de Besse-sur-Issole a initié une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU pour le projet de parc photovoltaïque au lieu-dit Thèmes. Cette délibération qui vaut déclaration d'intention au sens du Code de l'Environnement est consultable en mairie, sur le site internet de la commune et sur le site internet de la Préfecture du Var.

Le Maire -Éric Collin

### VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER  
**nice-matin var-matin**

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES  
**nicematin.com varmatin.com**

Tél. 04 93 18 71 49 - [legales@nicematin.fr](mailto:legales@nicematin.fr)

## KENO

Résultats des tirages du dimanche 22 septembre 2024

**Tirage du midi**  
1 5 11 13 16 18 21 24 29 35  
36 39 40 46 58 59 63 65 68 69  
X2 JOKER+ 2 607 207

**Tirage du soir**  
3 7 16 17 19 25 29 30 32 33  
35 37 49 53 54 58 60 62 68 70  
X2 JOKER+ 7 989 469

Résultats et Informations : Application FDU 3256 fdj.fr

## LOTTO

24114 samedi 21 septembre 2024

1	263	2	247	3	265	4	255	5	249
8	235	9	258	10	246	11	245	12	252
15	287	16	263	17	254	18	241	19	234
22	285	23	259	24	258	25	241	26	265
29	264	30	251	31	266	32	247	33	252
36	253	37	255	38	271	39	227	40	259
43	255	44	254	45	250	46	257	47	250

### Réussite

Nombre de sorties du numéro depuis le 6 octobre 2008 (nouvelle formule)

### Fréquence

Nombre de sorties du numéro dans les douze derniers tirages.

### Ecart

Nombre de tirages qui viennent d'avoir lieu sans que le numéro soit sorti.

## n°CHANCE

1	262
30	1
2	240
7	1
3	242
1	2
4	249
2	3
5	266
2	1
6	225
1	7
7	277
0	0
8	231
1	10
9	259
4	15
10	254
1	0

### LES 12 DERNIERS TIRAGES

T. 114	2	4	19	30	32	9
T. 113	2	23	42	44	47	5
T. 112	17	27	30	31	48	8
T. 111	6	11	15	32	49	4
T. 110	10	24	28	30	39	5
T. 109	3	8	17	18	41	3
T. 108	9	15	31	43	48	9
T. 107	2	4	22	26	40	8
T. 106	5	6	12	26	27	6
T. 105	14	18	28	40	43	1
T. 104	11	30	33	37	42	3
T. 103	3	6	12	24	28	2

Les numéros gagnants sont suivis sur trame bleu du numéro de la chance